

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 5 OCTOBRE 2022

N° 2022-400 ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT – INTERVENTION DU CPIE SÈVRE ET BOCAGE – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente,

La Communauté de Communes organise, depuis 2001, des interventions en matière d'Éducation à l'Environnement et au Cadre de vie à destination des élèves de primaire du Pays de Chantonnay.

Pour l'année scolaire 2022-2023, la Présidente retient la proposition du CPIE Sèvre et Bocage (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement).

Montant de la prestation : 4 800,00 € plus les frais kilométriques de déplacement.

À CHANTONNAY, le 5 octobre 2022

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

/signature/

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 06/10/2022.